

**Attention**, cet exemple de check-list ne remplace pas l'attestation de conformité. Par contre, si toutes les questions appellent une réponse par « oui », alors l'installation photovoltaïque est vérifiable par le Consuel, en vue de l'obtention du visa de l'attestation de conformité.

Pour toute installation raccordée au réseau public de distribution avec ou sans stockage	OUI	NON
La partie générateur PV possède-t-elle la double isolation électrique (classe II) ?		
L'installation est-elle équipée d'une protection de découplage conforme à la prénorme DIN VDE 0126-1-1 (certificat de conformité) ?		
En maison individuelle ou en appartement, tous les circuits terminaux de l'installation sont-ils protégés par DDR à haute sensibilité ( $\leq 30$ mA) ?		
Le logement et l'installation photovoltaïque ont-ils une même prise de terre ? Les conducteurs de protection (PE) ont-ils une section adaptée ? La valeur de la résistance de la prise de terre est-elle adaptée à la sensibilité du DDR à l'origine de l'installation ?		
La liaison équipotentielle, reliant la structure métallique des modules photovoltaïques et les masses à la terre, a-t-elle une section suffisante ? La résistance des conducteurs de protection (PE) et de liaison équipotentielle est-elle $\leq 2 \Omega$ ?		
Le degré de protection IP du matériel est-il au minimum IP2X (ou IPXXB) ? Les boîtes et armoires sont-elles ouvrables uniquement à l'aide d'une clé ou d'un outil ?		
Le choix des câbles et de leurs dispositifs de protection contre les surintensités est-il satisfaisant ?		
Un interrupteur-sectionneur bipolaire est-il en place sur le câble principal PV ?		
Le courant assigné de cet appareillage est-il correctement dimensionné ? Est-il spécifié pour du courant continu ?		
Si une partie de l'installation AC chemine dans le logement, existe-t-il un appareil permettant d'assurer la coupure d'urgence en plus des DDR 30 mA et 500 mA, si ces derniers ne sont pas accessibles depuis le logement ?		
Chaque matériel est-il conforme à la norme le concernant ? S'il est placé à l'extérieur, possède-t-il les degrés de protection IP et IK adaptés ?		
La signalisation (relative au danger d'une production constante d'électricité) est-elle présente sur les boîtes, enveloppes, câbles de la partie courant continu et à proximité du (des) disjoncteur(s) de branchement côté AC (production et/ou consommation) ?		
Un dossier technique comportant notamment un schéma électrique unifilaire de l'installation et une description de la procédure d'intervention a-t-il été réalisé ?		
Dans le cas d'une installation raccordée au réseau public de distribution avec stockage	OUI	NON
Si l'onduleur ne possède pas d'isolement galvanique, y a-t-il un dispositif différentiel de type B immédiatement en aval de l'onduleur côté AC ?		
Si l'installation est prévue pour fonctionner en mode déconnecté du réseau, le rétablissement du schéma de liaison à la terre est-il prévu ?		
Le circuit batterie est-il correctement protégé contre les surintensités ?		
En immeuble collectif d'habitation, dans le cas de batteries Li-ion, l'enveloppe contenant les batteries d'accumulateurs est-elle placée dans un local technique des services généraux ?		
En maison individuelle, dans le cas de batteries Li-ion, ces batteries sont-elles placées hors des pièces principales, de la cuisine, des pièces d'eau, des dégagements, des circulations, et des greniers ?		
L'étiquetage correspondant à la présence de stockage par batteries a-t-il été correctement mis en œuvre (partie AC, partie DC et local ou enveloppe intégrant la batterie) ?		